



Chère Madame, Cher Monsieur,

La convention nationale du 4 avril 2012 marque une **évolution profonde du métier de pharmacien**. Elle a notamment pour ambition de promouvoir **la qualité de la dispensation** et de valoriser votre engagement dans les missions de santé publique que sont le **conseil et l'accompagnement**.

Parmi les avancées de cette convention, les partenaires conventionnels ont décidé de proposer aux officines volontaires de **suivre dans la durée les personnes souffrant de certaines maladies chroniques**.

Dans un premier temps, cet accompagnement concernera **les patients sous traitements anticoagulants oraux par antivitamine K**. Il s'agit, pour vous et vos confrères, d'agir en prévention des risques iatrogéniques auprès des patients que vous accompagnerez. Et de contribuer par vos conseils à la bonne observance des traitements.

L'accompagnement pharmaceutique a lieu au début du traitement puis, dans la durée, à travers **au moins deux entretiens par an** avec le patient accompagné. Votre rôle est de le conseiller sur le bon usage des médicaments prescrits, de **veiller à la réalisation du suivi biologique régulier (INR)**. Et, en cas de besoin, de prendre contact avec le médecin prescripteur.

Vous trouverez joints à ce courrier, les éléments nécessaires à la conduite de vos entretiens avec vos patients bénéficiant d'un traitement de fond par AVK :

- un guide d'accompagnement, pour vous aider à conduire vos entretiens ;
- une fiche de suivi du patient pour un suivi détaillé ;
- cinq dépliants destinés à sensibiliser vos patients.

Je vous invite à vous rendre sur votre Espace pro. Vous y trouverez les documents nécessaires à l'adhésion de vos patients ainsi que toutes les informations utiles au suivi des entretiens.

Je suis convaincu que l'accompagnement pharmaceutique saura renforcer la mission essentielle de santé publique que vous remplissez déjà au quotidien.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric van Roekeghem

Directeur général de l'Union nationale
des caisses d'assurance maladie